

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MAGLICA

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. REBSAMEN - Mme KOENDERS

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2015 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2015.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2015, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et de chacun des budgets annexes.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2015. Il est précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la Loi

n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En opérations réelles, tous budgets confondus, avec reprise des résultats antérieurs, les grandes masses du compte administratif 2015 sont les suivantes :

	<b>Rappel CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	207,451 M€	194,970 M€
Recettes réelles de fonctionnement	244,936 M€	249,84 M€
Dépenses réelles d'investissement	68,788 M€	55,103 M€
Recettes réelles d'investissement	60,595 M€	28,417 M€

En synthèse, l'exécution du budget 2015 s'est inscrite dans le cadre de la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et s'est caractérisée par :

- une poursuite de la maîtrise de la section de fonctionnement

Dans un contexte de poursuite de la diminution significative des dotations de l'État (- 4,7M€ au total par rapport à 2014, dont - 4,4M€ pour la seule dotation globale de fonctionnement), les recettes réelles de fonctionnement continuent de baisser, hors produits de cession, par rapport à 2014 (- 4,49%).

Malgré cette forte diminution, **l'épargne brute s'établit à 21,4 M€** au compte administratif 2015, soit un niveau quasiment identique à 2014 (21,7 M€) et équivalent à l'épargne brute moyenne constatée entre 2008 et 2013 (21,4 M€). Cette évolution a été rendue possible par la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en diminution de - 6,02% par rapport à 2014.

- un niveau de dépenses d'équipement réalisées qui reste élevé :

Le volume des dépenses d'équipement s'élève ainsi à 41,342 M€ après 36,32 M€ en 2014, 43,02 M€ en 2013, 35,3 M€ en 2012 et 29,7 M€ en 2011.

- la poursuite du désendettement, conformément aux engagements de la municipalité :

Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2015 a été réalisé intégralement par autofinancement et recettes propres, et donc sans recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, l'exercice 2015 a été marqué par la poursuite du désendettement de la Ville engagé depuis plusieurs années : l'encours de dette au 31 décembre 2015 s'élève ainsi à 173,3 M€, contre 199,6 M€ au 31 décembre 2014 et 235,7 M€ au 31 décembre 2008. Cette importante diminution par rapport à 2014 s'explique par un désendettement effectif de - 8,2 M€ et par le transfert de la dette du budget annexe du Stationnement au Grand Dijon lors de sa transformation en Communauté Urbaine dans le cadre de la compétence « parcs et aires de stationnement » (- 18,1M€).

Après intégration de l'amortissement du capital de la dette, l'épargne nette s'établit à 13,4 M€ au compte administratif 2015, soit un niveau quasi-constant par rapport à 2014 (13,6 M€). Dans un contexte de forte baisse des dotations versées par l'État, et d'évolution modérée de la fiscalité ménages - avec une évolution des taux de 0,5% en 2015, cette stabilité de l'autofinancement net traduit la maîtrise par la municipalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

## **RESULTATS DE CLOTURE 2015 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS**

Les tableaux d'exécution des différents budgets font ressortir les résultats définitifs suivants :

	Budget principal	Auditorium	ZAC Clemenceau Boudronnée	Budget général
Excédent de fonctionnement	26 114 634,62 €	838 822,12 €	0,00 €	26 953 456,74 €
Déficit d'investissement	0,00 €	- 838 822,12 €	0,00 €	- 838 822,12 €
Excédent d'investissement	2 070 431,63 €	0,00 €	0,00 €	2 070 431,63 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>28 185 066,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 185 066,25 €</b>

Ces résultats de clôture seront affectés au budget supplémentaire 2016.

Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les restes à réaliser d'investissement et les éventuelles dépenses nouvelles ou diminution de recettes inscrites au budget supplémentaire 2016.

Concernant le budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée clôturé depuis le 31 décembre 2015, conformément à la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2015, le résultat de clôture sera traité de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement (241 344,23 €) a été reversé en 2015 au budget principal de la Ville ;
- le résultat de clôture du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée est donc *in fine* égal à zéro.

### RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2015 (budget général)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2015, leur besoin de financement est le suivant :

	Budget principal	ZAC Clemenceau	Auditorium	Budget général
<b>INVESTISSEMENT</b>			-	
- Dépenses	1 856 020,36 €	Sans objet  (budget annexe clôturé au 31/12/2015)	-	<b>1 856 020,36 €</b>
- Recettes	216 117,49 €		-	<b>216 117,49 €</b>
Besoin de financement	-1 639 902,87 €		-	<b>-1 639 902,87 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-		-	-
- Dépense	-		-	-
- Recettes	-		-	-
Besoin de financement	-		-	-

Le fait majeur de l'exercice 2015 en matière de restes à réaliser (RAR) est la baisse significative du volume de ces derniers en matière de dépenses d'investissement, qui atteint **1,856 M€** tous budgets confondus, contre 16,649 M€ en 2014, 10,182 M€ en 2013, et 13,590 M€ en 2012.

Cette forte diminution, qui répond à l'une des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes dans son récent rapport, s'explique par plusieurs facteurs :

- la mise en place d'une autorisation de programme à partir de 2015 pour les travaux de la tranche 2 de l'opération de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principale opération d'investissement du mandat 2014-2020 ;

- la réduction du périmètre d'intervention de la Ville de Dijon du fait des compétences transférées au Grand Dijon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les investissements en matière notamment de voirie, éclairage public et autres accessoires de la voirie relevant désormais directement de la Communauté Urbaine ;

- le travail mené en interne par la Direction des Finances, en articulation avec l'ensemble des services opérationnels, visant à diminuer le volume des restes à réaliser ;

- le taux de consommation des crédits ouverts 2015, plus élevé que les années précédentes, notamment en matière de dépenses réelles d'investissement (voir *infra*).

### TAUX D'EXECUTION DE L'EXERCICE (budget général)

Les taux d'exécution des crédits ouverts en 2015, en fonctionnement comme en investissement, et en dépenses comme en recettes, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement dont :	96,17 %	95,97 %	95,06 %	<b>94,69 %</b>
. <i>frais de personnel</i>	97,43 %	98,28 %	97,06 %	<b>97,07 %</b>
. <i>charges à caractère général</i>	93,92 %	91,97 %	89,85 %	<b>88,46 %</b>
. <i>charges financières</i>	86,22 %	87,69 %	93,50 %	<b>84,72 %</b>
. <i>autres charges</i>	97,67 %	95,97 %	96,29 %	<b>97,75 %</b>
- Recettes réelles de fonctionnement <i>hors produit des cessions</i>	101,43 % 99,69 %	104,81 % 100,00 %	101,74 % 98,50 %	<b>109,92 %</b> <b>101,18 %</b>
- Dépenses réelles d'investissement dont :	81,39 %	69,50 %	61,83 %	<b>71,10 %</b>
. <i>dépenses d'équipement</i>	78,09 %	65,63 %	56,97 %	<b>73,52 %</b>
. <i>remboursement du capital de la dette</i>	96,87 %	75,60 %	77,10 %	<b>99,07 %</b>
- Recettes réelles d'investissement <i>hors produit des cessions</i>	64,30 % 81,44 %	53,13 % 73,48 %	71,54 % 80,65 %	<b>46,00 %</b> <b>78,42 %</b>

### BUDGET PRINCIPAL – PRESENTATION DETAILLEE

#### I- PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	TOTAL

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	194 297 053,75 €	52 265 869,60 €	246 562 923,35 €
Dépenses d'ordre	35 200 879,76 €	10 484 449,30 €	45 685 329,06 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>229 497 933,51 €</b>	<b>62 750 318,90 €</b>	<b>292 248 252,41 €</b>
Recettes réelles	234 190 324,70 €	22 281 725,93 €	256 472 050,63 €
Recettes d'ordre	8 998 558,43 €	36 686 770,63 €	45 685 329,06 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>243 188 883,13 €</b>	<b>58 968 496,56 €</b>	<b>302 157 379,69 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 690 949,62 €</b>	<b>-3 781 822,34 €</b>	<b>9 909 127,28 €</b>

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Excédent de fonctionnement	12 423 685,00 €	-	12 423 685,00 €
Déficit ou excédent d'investissement	-	5 852 253,97 €	5 852 253,97 €
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>12 423 685,00 €</b>	<b>5 852 253,97€</b>	<b>18 275 938,97 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>26 114 634,62 €</b>	<b>2 070 431,63 €</b>	<b>28 185 066,25 €</b>

## II- ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES

(en millions d'euros - M€ ou centaines de milliers d'euros - K€ )

### A - Les dépenses réelles de fonctionnement : une évolution fortement contenue en 2015

D'un montant de 194,297 M€, soit une diminution de - 4,54 % par rapport à 2014 (203,544 M€) , celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Hors éléments exceptionnels, la baisse par rapport à 2014 s'élève à - 0,82 %, traduction principalement de la stratégie volontariste de maîtrise de l'évolution de ce poste par la Ville de Dijon, dans un contexte de forte diminution des dotations de l'Etat.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	Nature des dépenses	2012	2013	2014	2015	Variation 2014-2015 (en %)
011	Charges à caractère général	43,441	44,484	44,868	<b>40,496</b>	-9,75%
012	Charges de personnel	110,703	113,104	113,491	<b>111,438</b>	-1,81%
014	Atténuation de produits	0,091	0,302	0,587	<b>0,897</b>	52,73%
65 - 656	Autres charges de gestion courante	27,850	27,742	28,652	<b>33,622</b>	17,35%
66	Intérêts et mouvements financiers	7,450	6,696	7,415	<b>6,966</b>	-6,05%
67	Charges exceptionnelles	8,279	8,424	8,530	<b>0,878</b>	-89,71%
	<b>TOTAL</b>	<b>197,814</b>	<b>200,753</b>	<b>203,544</b>	<b>194,297</b>	<b>-4,54%</b>

Dépenses en millions d'euros (M€)

▪ **Les charges de personnel ont diminué entre 2014 et 2015 de -1,81%**, la maîtrise de la masse salariale constituant et demeurant un enjeu majeur et un levier essentiel à une gestion saine des comptes publics.

Cette diminution par rapport à 2014 est en partie due aux transferts de personnel à la Communauté Urbaine nouvellement créée (- 3,754M€). L'année 2015 a été également marquée par des mesures nationales de revalorisation indiciaire des agents de catégorie C et d'une partie de la catégorie B (pesant pour + 0,888 M€ dans l'évolution de la masse salariale), à la mesure du glissement vieillesse technicité (GVT + 1,370 M€), à l'adhésion à Pôle emploi (+ 0,510 M€ ), à la mise en place de la participation employeur à la prévoyance (+ 0,103M€) et à la tenue des élections départementales (+ 0,172M€).

▪ **Le chapitre 011 "Charges à caractère général"** diminue de - 9,75% par rapport à 2014, soit la première diminution depuis 2011, traduisant l'effort significatif de maîtrise de l'évolution des charges courantes de la collectivité mais également le transfert de compétences à la Communauté Urbaine du Grand Dijon. Ce chapitre comprend en particulier les principaux postes de dépenses suivants :

- achats de prestations de services et contrats de prestations de services (articles comptables 6042, 611,617,6188,6226,6227,6228,6282,6283)	15,252 M€ (- 15,36 %)
- charges de fluides dont énergie/électricité (article 60612) dont eau et assainissement (article 60611) dont chauffage urbain (article 60613) dont carburants (article 60622)	5,451 M€ (+ 7,32%) 2,745 M€ (+ 1,88%) 1,288 M€ (- 0,77%) 0,927 M€ (+ 70,72%) 0,490 M€ (-15,82%)
- entretien et maintenance des biens mobiliers et immobiliers (dont voirie) (total compte 615)	5,672 M€ (- 7,92%)
- alimentation	2,992 M€ (- 0,66 %)
- publicité, publications et relations publiques (total compte 623)	1,370 M€ (- 12,07%)
- taxes foncières et impôts locaux divers réglés par la Ville (articles comptables 63512, 63513,6353,6355 et 637)	1,110 M€ (+ 16,10%)
- frais de télécommunications	409 K€ (- 11,09 %)
- frais d'affranchissement	419 K€ (+ 4,77%)
- frais de déplacement, missions et réceptions (total compte 625)	274 K€ (- 30,28%)

- Les achats de prestations de services diminuent significativement par rapport à 2014 (- 2,767 M€).

→ Parmi les principaux facteurs de la baisse significative de ce poste par rapport à 2014 figurent notamment :

- le transfert des dépenses liées à la voirie et à l'éclairage public à la Communauté Urbaine du Grand Dijon (- 1,6 M€ au titre du second semestre, les dépenses du premier semestre ayant donné lieu à des remboursements de la Ville par le Grand Dijon) ;
- la comptabilisation sur 2014 de dépenses liées à la fin de la phase 1 de la rénovation du Musée des Beaux Arts (outils de médiation en particulier) et d'autres dépenses exceptionnelles (déménagement des réserves et informatisation de la bibliothèque du Musée Archéologique) à hauteur de 289 K€ ;
- la diminution du prix du pétrole sur 2015 qui a permis une économie de 233 K€ sur le contrat de maintenance et de performance énergétique Dalkia ;
- la comptabilisation sur 2015 de la redevance gros producteur de déchets au titre de cette même année 2015 alors que la redevance de la fin de l'année 2013 et celle de l'année 2014 ont été prises en compte sur 2014 (- 60 K€).

A l'inverse, parmi les facteurs de hausse, on peut également noter la progression des dépenses de gardiennage qui passent de 234 K€ en 2014 à 447 K€ en 2015, sous l'effet de l'augmentation du nombre de sites, y compris l'ouverture et la fermeture des parcs et jardins. De même, l'augmentation du nombre de sites a entraîné une progression de 98 K€ entre 2014 et 2015 des frais de nettoyage confiés à des prestataires extérieurs.

De plus, les prestations de service dans le domaine de la petite enfance ont évolué de + 12,37% entre 2014 et 2015 (nouveau marché avec la Mutualité Française, 50 places achetées fin 2014 en année pleine sur 2015 à la crèche de la Croix Rouge, ouverture du multi accueil Tempo dans le quartier Colombière). A noter la fin du marché au 31 décembre 2015 des micro crèches Le Paradis Jules et Juliette et la fermeture de la crèche des Varennes en juillet 2015.

Une quasi-stabilisation est à souligner pour les marchés relatifs aux activités périscolaire et extrascolaire (+ 0,33%).

- Les charges directes de fluides (hors charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611) ont augmenté de + 7,32% par rapport au compte administratif 2014. Il faut, en particulier, souligner la progression des charges relatives au chauffage urbain (+ 70,72%), lesquelles résultent d'un nombre croissant de sites raccordés au réseau de chaleur du Grand Dijon, sites qui étaient auparavant chauffés au fioul ou au gaz (groupes scolaires Mansart, Voltaire, Petites Roches, gymnase Dunant, piscine des Grésilles, serres municipales, etc).

Ces raccordements ayant été réalisés majoritairement sur la fin de l'année 2015, ils produiront leur plein effet sur le niveau des dépenses de fluides à compter de 2016 (hors augmentations tarifaires décidées au plan national de manière exogène à la Ville).

- Les charges d'entretien et de maintenance (compte 615) ont diminué de - 7,92% par rapport à 2014, essentiellement sous l'effet de la prise en charge directe par le Grand Dijon de l'entretien et de la maintenance de la voirie et de ses équipements ainsi que l'éclairage public à compter du 1er juillet 2015 (les dépenses du premier semestre ont donné lieu à des remboursements de la Ville par le Grand Dijon).

- Il faut également souligner que différents postes touchant à l'administration générale de la collectivité continuent de diminuer, significativement pour certains (notamment les frais de publicité, publications, les frais de réception). Les frais de télécommunications ont notamment baissé de - 11,09% en 2015 suite à la renégociation des différents contrats de téléphonie/internet.

A noter enfin que, suite au rachat des bâtiments de la rue de l'Hôpital fin 2014, la Ville n'a plus à payer de cotisation de taxe foncière en 2015.

▪ **Le chapitre 014 "Atténuation de produits"** ressort une nouvelle fois en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, avec un total de **896,5 K€** au compte administratif 2015, après 587K€ en 2014 et 302 K€ en 2013. La forte augmentation constatée entre 2014 et 2015 s'explique à la fois :

- par la progression de la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui passe de 462 K€ en 2014 à 665 K€ en 2015 ;

- et par l'augmentation des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants (+ 107 K€ par rapport à 2014) suite à la réforme de cette dernière par laquelle la durée de vacance déclenchant l'application de la taxe a été réduite de cinq ans à deux ans.

▪ La progression du **chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"** de 28.562 M€ en 2014 à 33.622 M€ en 2015 s'explique principalement par le changement d'imputation comptable des subventions attribuées à la régie de l'Opéra de Dijon et à celle de la Vapeur pour un total de 7.490M€ (subventions auparavant comptabilisées au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »), conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes ;

Les subventions aux associations et autres personnes de droit privé ont, quant à elles, diminué de 1.456M€ (nature comptable 6574). A cet égard, il est rappelé que ces diminutions ont été appliquées de manière individualisée en tenant compte des particularités de chaque association, et en particulier de sa situation financière, et sur la base de critères d'instruction des dossiers.

Concernant la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées (EPCAPA), celle-ci s'est élevée à 757 K€, contre 948 K€ en 2014.

La Caisse d'Allocations Familiales a bénéficié d'une subvention d'un montant de 1 308 000 € (200 000 € correspondant au solde de l'aide financière de l'année 2014 et 1 108 000 € pour l'intégralité de l'année 2015) pour le fonctionnement des centres sociaux Le Tempo et des Grésilles, ce qui a ainsi permis de revenir à un versement de la participation de la Ville à la CAF établi par année civile.

- **Les charges financières** se sont élevées à **6,966 M€** en 2015, après 7,415 M€ en 2014, soit une diminution de - 6.06% par rapport à 2014. Cette diminution s'explique par les facteurs suivants :
  - le désendettement continu de la Ville de Dijon depuis 2008, qui contribue à la diminution des intérêts dus par la Ville ;
  - le niveau actuellement historiquement bas des taux d'intérêt.

A noter que la transformation en Communauté Urbaine du Grand Dijon et le transfert de l'encours de dette du budget annexe du Stationnement n'ont pas participé à la diminution des charge financières, dans la mesure où :

- les emprunts ont été effectivement transférés au 31 décembre 2015 ;
- durant l'exercice 2015, la Ville a continué d'assumer les charges financières des emprunts concernés, avec remboursement par le Grand Dijon, dans le cadre des conventions transitoires mises en place avec la communauté urbaine.

- Enfin, le chapitre "**Charges exceptionnelles**" connaît une forte diminution de - 89.71%, corollaire de l'augmentation importante constatée au chapitre 65.

En effet, les subventions accordées par la Ville de Dijon aux régies personnalisées de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur, auparavant imputées au chapitre 67, sont désormais, depuis l'exercice 2015, directement comptabilisées au chapitre 65, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le chapitre 67 inclut également les crédits consacrés aux annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (419 K€), ainsi que des régularisations comptables liées à la procédure de rattachement des crédits à l'exercice (89,7 K€). En effet, à la fin de chaque exercice N, les produits rattachés à l'exercice ne sont pas connus précisément et font donc l'objet d'une estimation. Une fois le montant de ces produits rattachés précisément connus, et une fois ceux-ci encaissés par la Ville, une régularisation comptable doit être effectuée en N+1 au chapitre 67, conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques.

Enfin, ce chapitre comprend également les versements des bourses municipales aux étudiants dijonnais (147,5 K€).

## B - Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 1,25 %, passant ainsi de 231,302 M€ en 2014 à 234,190 M€ en 2015. Hors produits exceptionnels, elles sont en diminution de - 3,50% .

Elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Nature des recettes	2012	2013	2014	2015	Variatio 2014-2015
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11,549	12,905	11,866	17,652	48,76%
73	Fiscalité locale	144,029	148,174	150,200	148,008	-1,46%
74	Dotations et participations	55,077	54,913	53,045	46,072	-13,15%
75	Autres produits de gestion courante	7,080	6,729	6,729	1,533	-77,22%
77	Produits exceptionnels	4,581	90,73	9,073	19,731	117,47%
013 - 76	Produits divers	0,552	0,389	0,389	1,194	206,94%
<b>TOTAL</b> (hors résultat de fonctionnement reporté )		<b>222,868</b>	<b>236,373</b>	<b>231,302</b>	<b>234,190</b>	<b>1,25%</b>

Recettes en millions d'euros (M€)

▪ La forte augmentation entre 2014 et 2015 (+48,76%, soit + 5,786 M€) des **produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** s'explique principalement par les remboursements de la Communauté Urbaine au titre des dépenses supportées par la Ville de Dijon pour le compte du Grand Dijon représentant 6,715 M€ pour 2015 (dont + 2,069 M€ pour les charges de gestion liées à l'exercice des nouvelles compétences transférées, principalement la voirie et + 4,646 M€ pour la mise à disposition de personnel) contre 857 K€ en 2014, soit + 5,858 M€. En parallèle, la Ville de Dijon ne perçoit désormais plus le produit de différentes redevances d'occupation du domaine public qui bénéficient désormais directement au Grand Dijon (EDF, GDF), soit une diminution de - 246 K€ par rapport à 2014.

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 73 "Fiscalité locale"**, les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

- le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) atteint 103,107 M€, en évolution de + 2,817 M€ par rapport à 2014, sous l'effet de l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 0,9%), ainsi que de l'évolution physique des bases (+ 0,30%) et de l'évolution des taux d'imposition déterminée au niveau local (+ 0,50%) . A noter également que les dispositions de la loi Fillon visant à supprimer la demi part d'impôt pour les veufs et veuves ont eu pour conséquence de permettre aux collectivités de bénéficier de ressources supplémentaires. En effet, les contribuables concernés, lesquels ont été exclus des mesures d'exonération et soumis au régime de droit commun pour l'imposition 2015, ont fait l'objet d'un dégrèvement accordé par l'Etat, lequel a par ailleurs laissé le bénéfice des recettes supplémentaires aux collectivités locales concernées ;

- les dotations versées par le Grand Dijon (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) se sont élevées à 23,156 M€, en diminution de - 5,180 M€ par rapport à 2014 : cette évolution concerne uniquement l'attribution de compensation et fait suite à l'évaluation des charges transférées opérée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), la dotation de solidarité communautaire restant, quant à elle stable, par rapport à 2014 à hauteur de 7,323 M€ ;

- les droits de mutation progressent de + 406 K€ par rapport à 2014 dans un contexte de début de reprise du marché de l'immobilier (produit de 5,515 M€ perçu en 2015 contre 5,109 M€ en 2014) ;

-le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) atteint 827 K€ (- 253 K€ par rapport à 2014) ;

-les autres recettes significatives sont les suivantes: taxe sur l'électricité (2,649 M€), recettes de stationnement de surface (3,111 M€), et taxe de séjour (714 K€).

▪ Parmi les écritures constatées **au chapitre 74 "Dotations et participations"**, les principales évolutions constatées par rapport à 2014 sont les suivantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat atteint 30,465 M€ et diminue de - 4,399 M€ par rapport à 2014 dans le cadre de la deuxième année de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (dont - 4,266 M€ au titre de la dotation forfaitaire, - 133 K€ au titre de la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité urbaine restant quant à elle stable par rapport à 2014) ;

- la dotation globale de décentralisation (DGD) pour les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) est en diminution en 2015 de - 174K€, le versement du solde de la dotation 2015 intervenant courant 2016 ;

- le dernier versement de la subvention du Conseil Départemental au titre de la rétrocession des voiries départementales étant intervenu en 2014 à hauteur de 1,49M€, cette recette n'est plus comptabilisée à compter de l'exercice 2015 ;

- la diminution de la subvention de fonctionnement accordée par la Région Bourgogne Franche-Comté au bénéfice du 3ème cycle professionnel du Conservatoire en 2015 (0,981 M€ contre 1,128 M€ en 2014) ;

- les diverses participations accordées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la Ville se sont élevées à 8,381 M€, en diminution de 107 K€ par rapport à 2014 pour plusieurs raisons : la fermeture de la crèche Varennes au 31 juillet 2015 qui impacte l'année 2015, le nouveau marché avec le gestionnaire de la crèche Princes de Condé qui prévoit le versement de la participation de la CAF directement au gestionnaire et non plus à la Ville, la participation versée à la Ville pour le financement des crèches calculée sur la base des fréquentations correspondant aux heures réelles de présence et

non plus au forfait, diminution progressive de l'engagement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

- La baisse du **chapitre 75 " autres produits de gestion courante "** (- 77,22%) s'explique par :
  - la reprise en direct des compétences eau et assainissement par la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2015, y compris les redevances versées par la Lyonnaise des eaux (5,478 M€ perçus en 2014) ;
  - la cession des résidences Marguerites et Port du Canal à l' Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées qui a mécaniquement entraîné la suppression du loyer versé par l' EPCAPA pour l'occupation de ces deux bâtiments (184 K€ en 2014), y compris le remboursement de la taxe foncière par l'établissement comptabilisé au chapitre 70 (792 K€ en 2014).A noter la comptabilisation à hauteur de 241 344,23€ de l'excédent de fonctionnement du budget annexe ZAC Clemenceau-Boudronnée qui a été clôturé le 31/12/15.
- La hausse du **chapitre 76 " produits financiers "** s'explique principalement par le remboursement des intérêts de l'emprunt du budget Stationnement remboursés par le Grand Dijon qui exerce la compétence « parcs et aires de stationnement » dans le cadre de sa transformation en communauté urbaine (647 K€) et par la prise en compte des intérêts issus du placement d'une partie des fonds de la première réduction de la dotation du Crédit Municipal (214 K€).
- Enfin, la progression du **chapitre 77 "Produits exceptionnels"**, lequel passe de 9,073 M€ en 2014 à 19,731 M€ en 2015, s'explique principalement par la fin du placement d'une partie des fonds issus de la première réduction de la dotation du Crédit Municipal (15 M€).

Les produits exceptionnels (remboursement de sinistres par les assureurs, vente de matériel réformé, etc.) s'élèvent à 0,468 K€ en 2015 contre 0,857 K€ en 2014.

Enfin, les produits de cessions s'affichent, quant à eux, à hauteur de 3,827 M€ après 7,516 M€ en 2014, les cessions réalisées répondant aux trois principaux objectifs suivants :

- Réalisation d'opérations d'aménagement : dans ce cadre, ont notamment été réalisées :
  - \* la cession de tènements fonciers situés rues des Tanneries, Bassano, Marlet et quai Etienne Bernard pour 1,4 M€ en vue d'une opération de restructuration urbaine (1<sup>ère</sup> phase : résidence de 120 studios dont 60 en résidence sociale et 62 logements locatifs à loyer modéré);
  - \* la cession de tènements fonciers rues de Skopje, Dr Stein et Delessard au Grand Dijon pour un montant de 222 K€ concernant l'opération de réaménagement du site « Marché de Gros » en zone d'activités économiques à vocation agroalimentaire.
- Aide au secteur locatif : dans ce cadre, ont été réalisées les cessions de l'immeuble sis 90, rue Monge à un bailleur public (430 K€) et de deux appartements situés 44, rue Faubourg Raines à un bailleur privé (68K€).
- Optimisation du patrimoine communal : dans ce cadre, ont notamment été réalisées la cession d'un ensemble immobilier sis 45-47 rue Berlier devenu libre d'occupation après le transfert des services municipaux sur différents autres sites, pour 1,5 M€ et la cession de la Ferme Creuse située à Recey sur Ource pour un montant de 75 K€.

## C - Dépenses réelles d'investissement

- Hors reprise des excédents des exercices antérieurs, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **52,266 M€** en 2015, contre 61,112 M€ en 2014.

Cette diminution significative doit être relativisée, dans la mesure où :

- d'une part, elle s'explique essentiellement par la réalisation d'une dépense exceptionnelle de 15 M€ en 2014 correspondant au placement d'une partie de la première réduction de dotation du Crédit Municipal (imputée au chapitre 27 en 2014) ;

- d'autre part, **les dépenses d'équipement ont, quant à elles, connu une forte hausse de + 13,6%** entre 2014 et 2015, malgré le contexte budgétaire contraint par la diminution des dotations de l'État, et

le transfert au Grand Dijon de compétences génératrices d'investissements significatifs (voirie et éclairage public notamment). Si la Ville a continué de réaliser en 2015 quelques investissements en matière de voirie et d'éclairage public pour le compte du Grand Dijon (1,031 M€ imputés au compte 4581), ce dernier a, en effet, supporté directement la grande majorité des investissements réalisés en 2015 sur le territoire de la Ville de Dijon en matière de voirie et accessoires de voirie (dont éclairage public).

▪ Le détail par chapitre des dépenses réelles d'investissement est récapitulé dans le tableau ci-après.

	Dépenses d'investissement	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	2,079	NC
13	Remboursement subvention	0,016	-	0,268	0,017	NC
16	Remboursement d'emprunt	8,166	7,226	7,674	7,983	4,03%
20	Immobilisations incorporelles	2,218	2,289	1,908	1,925	0,89%
204	Subventions d'équipement versées	6,044	5,835	5,677	5,855	3,14%
21	Immobilisations corporelles	5,246	9,550	11,212	20,790	85,42%
23	Travaux en cours	21,308	24,913	17,367	12,503	-28,01%
26	Participations rattachées	-	0,063	-	0,063	NC
27	Autres immobilisations financières	0,023	2,003	17,006	0,020	-99,88%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	-	-	-	1,031	NC
	<b>TOTAL</b>	<b>43,022</b>	<b>51,879</b>	<b>61,112</b>	<b>52,266</b>	<b>-14,48%</b>

Dépenses en millions d'euros (M€)

▪ **Les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204) s'établissent à 41,073 M€ au compte administratif 2015, après 36,164 M€ en 2014, avec les principales opérations suivantes :**

**- Acquisition sur la SEMAAD du site du 11, rue de l'Hôpital + frais de notaire (dans un objectif de gestion rationalisée du patrimoine municipal) 10,858 M€**

**- Rénovation urbaine des quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles 5,588 M€**

\* *dont Fontaine d'Ouche 4,938 M€*

- dont subventions d'équipement (chapitre 204) : aménagement et acquisition quai des Carrières Blanches, acquisition et travaux centre commercial , aménagement de la place 4,397 M€

- dont travaux directs (chapitres 20, 21 et 23), concernant quasi-exclusivement le centre commercial 0,541 M€

\* *dont Grésilles. (aménagement Halle marché des Grésilles) 0,650 M€*

**- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville 5,027 M€**

→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes :

\* *Fin de la première tranche et lancement de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts (essentiellement des frais d'études au titre de cette dernière) 1,295 M€*

\* *Acquisition sur la SEMAAD du bâtiment de la Halle 038 (Ateliers d'artistes) 1,026 M€*

\* *Travaux d'aménagement de la Minoterie et de son parvis 0,953 M€*

\* *Rénovation-extension de la Vapeur - subvention d'investissement 0,580 M€*

\* *Travaux d'aménagement divers dans les bibliothèques municipales 0,235 M€*

* Aménagement des locaux des Tanneurs	0,119 M€
* Travaux divers au Grand Théâtre , Théâtre des Grésilles et des Feuillants	0,245 M€
* Équipement FRAC	0,043 M€
* Rénovation sur des monuments Historiques (dont kiosque Wilson, Tour Philippe le Bon, Hotel de Grandmont...)	0,407 M€
* acquisitions d' oeuvres d'arts pour différents musées	0,124 M€
<b>- Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires)</b>	<b>2,773 M€</b>
→ Malgré un contexte budgétaire contraint par la diminution des dotations d'État, la Ville a maintenu un effort significatif en la matière. Les opérations les plus significatives ont été les suivantes :	
* Travaux divers dans différents groupes scolaires (notamment les groupes scolaires Colombière, Mansart, Voltaire, Anjou, Monts de Vigne, Flammarion, Victor Hugo, Jean Jaurès 1, Buffon, Champs Perdrix, Valendons, ainsi que la finalisation de l'extension-rénovation du groupe scolaire Montmuzard)	0,641 M€
* Restaurant scolaire du groupe scolaire Colombière	0,989 M€
* Rénovation de l'unité centrale de production alimentaire (UCPA) et investissements divers dans les restaurants scolaires	0,707 M€
* Espaces verts des groupes scolaires et réfection de la cour Lamartine maternelle	0,117 M€
* Câblage numérique des écoles + renouvellement de postes informatiques	0,103 M€
	0,216 M€
<b>- Aménagements, amélioration et/ou mise en valeur du patrimoine</b>	<b>1,540 M€</b>
→ Les principales opérations individualisables en matière d'aménagement ont été les suivantes :	
* Participation aux travaux d'ouverture de la Banque de France	0,100 M€
* Piétonisation des rues Charrue et Piron	0,124 M€
* Création d'une passerelle « Ecluse 52 »	0,210 M€
* Création d'un jardin d'urnes au cimetière des Péjoces et réaménagement de la loge du gardien	0,351 M€
* Rénovation des Halles	0,231 M€
* Rénovation des menuiseries du Palais des ducs	0,176 M€
* Aménagement en jardins familiaux et partagés des Coteaux des Valendons	0,093 M€
* Mise en valeur de la Cathédrale Sainte-Bénigne	0,077 M€
* Réfection divers parcs et squares (Squares Darcy et Pascal, parc de la Colombière, Hyacinthe Vincent, jeux Lac Kir)	0,178 M€
<b>- Acquisitions foncières diverses</b>	<b>2,458 M€</b>
* Territoires Grand Sud	0,702 M€
* Pont des Tanneries	0,916 M€
* Jardins de l'Arsenal	0,840 M€
<b>- Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au Réseau de chauffage urbain)</b>	<b>0,733 M€</b>
* Travaux « d'amélioration » énergétique (géothermie) du Muséum – Jardin des Sciences	0,391 M€
* Travaux hydrauliques et récupération des calories piscines Fontaine d'Ouche et des Grésilles	0,137 M€
* Audit énergétique du Palais des Sports	0,041 M€
* Raccordement de plusieurs groupes scolaires au réseau de chauffage urbain (RCU)	0,164 M€
<b>-Equipements sociaux</b>	<b>1,166 M€</b>
* Subvention pour la rénovation de EHPAD des Bégonias	0,925 M€
*Travaux divers dans les crèches et haltes garderies (Voltaire, Delaunay, HG Darius Milhaud) et acquisition de matériel et mobilier	0,241 M€
<b>- Investissements réalisés sur le Parc des Expositions (rénovation des cuisines et versement de la dernière tranche de la subvention d'équipement à l'association Congrexpo au titre des travaux de réhabilitation conduits par cette dernière)</b>	<b>0,779 M€</b>
<b>- Travaux d'investissement divers sur les équipements sportifs (essentiellement du gros entretien-renouvellement)</b>	<b>0,564 M€</b>
* Solde des marchés des tribunes Nord et Sud du stade Gaston Gérard et mise en	

place de vidéoprotection et projecteurs	0,082 M€
* Travaux divers sur le Palais des Sports	0,113 M€
* Travaux sur les cours de tennis	0,040 M€
* Acquisitions de matériel et mobilier sportifs	0,103 M€
* Rénovation vestiaires et travaux divers stade des Poussots	0,054 M€
* Réfection divers équipements sportifs	0,172 M€

**- Investissements en matière de tranquillité publique et sécurité** **0,678 M€**  
(dont vidéoprotection et gilets pare balle, renouvellement poteaux incendie)

**- Investissements annuels des budgets participatifs** **0,109 M€**

▪ **Les dépenses du chapitre 10** représentent principalement le transfert des excédents d'investissement et des opérations de régularisation du budget stationnement suite à son transfert au Grand Dijon (1,705M€) et des régularisations suite à des annulations de titre (118 K€), de restitutions de taxe locale d'équipement et de versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD) suite à des dégrèvements (256 K€).

▪ **Concernant le chapitre 27**, et comme précédemment indiqué, la diminution importante constatée sur ce chapitre entre 2014 et 2015 (20 K€ en 2015, contre 17,006 M€ en 2014) s'explique essentiellement par le placement rémunéré effectué fin 2014 auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, d'une partie des sommes issues de la réduction dotation de 30 millions d'euros du Crédit Municipal effectuée fin 2014 (placement de 15 M€). Les 20 K€ consommés en 2015 correspondent à une avance destinée à équilibrer le budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée.

▪ Le compte administratif 2015 intègre pour la première fois des dépenses réalisées pour le compte de la communauté urbaine. Les opérations sous mandats au **chapitre 4581** correspondent aux opérations gérées par la Ville pour le compte de la Communauté Urbaine. Elles concernent essentiellement des dépenses de voirie et réseaux, ainsi que de modernisation de l'éclairage public pour un montant de 1,031 M€. Elles sont équilibrées par une recette de même montant inscrite au chapitre 4582.

Enfin, **l'amortissement du capital de la dette** (chapitre 16) représente, quant à lui, 7,983 M€, contre 7,674 M€ en 2014.

#### D - Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 12,520 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés.

	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2012 (*)</b>	<b>2013 (*)</b>	<b>2014 (*)</b>	<b>2015 (*)</b>	<b>Variation 2014-2015</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5,072	6,376	37,886	4,783	-87,36%
13	Subventions d'investissement	9,950	8,055	7,318	2,739	-62,57%
16	Emprunts et dettes assimilés	0,032	0,548	0,006	0,156	NS
20	Immobilisations	0,011	-	-	0,025	NC
21	Immobilisations corporelles	-	-	0,000	0,061	NC
23	Travaux en cours	0,065	0,066	0,268	1,113	NS
27	Autres immobilisations financières	1,688	0,022	0,042	2,612	NS
4582	Opérations sous mandat	-	-	-	1,031	NC
	<b>TOTAL</b>	<b>16,818</b>	<b>15,067</b>	<b>45,520</b>	<b>12,520</b>	<b>-72,49%</b>

\*) Montants indiqués en millions d'euros.

NS = Non significatif      NC = Non calculable

▪ La forte diminution des recettes d'investissement en 2015, à hauteur de - 72,49 % par rapport à 2014, s'explique principalement par des facteurs conjoncturels et exceptionnels, à savoir :

- le **transfert du produit des amendes de police au Grand Dijon** suite à sa transformation en Communauté Urbaine, en rappelant que le produit des amendes de police perçu par la Ville de Dijon s'était élevé à 1,762 M€ en 2014 ;

- la **première partie de la réduction de la dotation en capital du Crédit Municipal**, qui s'était traduite par un produit exceptionnel de 30 M€ au compte administratif 2014 chapitre 10 ;

- la **diminution des cofinancements (subventions d'investissement reçues)**, dans un contexte de début de mandat durant lequel les principaux projets de mandature sont en cours de lancement et les demandes de subventions y afférentes adressées aux différents partenaires de la collectivité. Les subventions d'investissement reçues devraient ainsi ressortir en forte hausse dès 2016 au vu des cofinancements importants obtenus au titre de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principal projet de la mandature.

▪ Concernant les taxes d'urbanisme (anciennement la taxe locale d'équipement - TLE et le versement pour dépassement du plafond légal de densité - PLD, et désormais la taxe d'aménagement), les recettes cumulées perçues par la Ville de Dijon au cours de l'exercice 2015 se sont élevées à 1,399 M€.

Suite à la transformation en Communauté Urbaine du Grand Dijon au 1er janvier 2015, il est rappelé que ce dernier perçoit désormais les recettes de taxe d'aménagement au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1er janvier 2015 inclus. En revanche, la Ville de Dijon continue à percevoir, en 2015 et le cas échéant les années suivantes, les reliquats de la taxe d'aménagement, de TLE et de PLD au titre des autorisations d'urbanisme antérieures au 1er janvier 2015.

▪ Parmi les autres évolutions marquantes de l'exercice, les recettes au titre des immobilisations financières (chapitre 27), ressortent en nette augmentation par rapport à 2014, à hauteur de **2,612 M€** en 2015, contre 42 K€ l'année précédente. Cette forte augmentation repose essentiellement sur le remboursement par le budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée des avances versées annuellement par le budget principal à l'occasion de la clôture de ce budget annexe.

▪ Dans le détail, les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2015 se décomposent de la manière suivante :

- <b>Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), perçu au titre des dépenses éligibles réalisées en année N-1 (2014) par la Ville de Dijon</b> (chapitre 10)	<b>3,384 M€</b>
- <b>Recette ZAC Clemenceau-Boudronnée (remboursement du prêt)</b>	<b>2,086 M€</b>
- <b>Taxes d'urbanisme</b> (chapitre 10)	<b>1,399 M€</b>
* dont Versement pour dépassement du Plafond légal de densité (PLD)	0,476 M€
* dont Taxe locale d'équipement (TLE)	0,139 M€
* dont Taxe d'aménagement	0,784 M€
- <b>Remboursement par le Grand Dijon des dépenses d'investissement effectuées par la Ville de Dijon pour son compte dans le cadre des conventions transitoires de mise en place de la Communauté Urbaine</b> (article comptable 4582)	<b>1,031 M€</b>
- <b>Cofinancements reçus de la part de la DRAC, de la Région, du Grand Dijon et mécénats perçus au titre de la fin de la tranche 1 et les études tranche 2 de rénovation du Musée des Beaux-Arts</b> (chapitre 13)	<b>947 K€</b>
- <b>Travaux de réhabilitation du Parc des Expositions et des Congrès - participation du Département de la Côte d'Or reversée par la Ville à Dijon à Congrexpo</b> (chapitre 13)	<b>800 K€</b>
- <b>Aménagement du Rond Point G. Pompidou - remboursement de l'État - DREAL</b> (chapitre 13)	<b>250 K€</b>
- <b>Réhabilitation du bâtiment des Tanneurs - subvention de l'État</b> (chapitre 13)	<b>183 K€</b>

▪ Enfin, en cohérence avec l'objectif de désendettement poursuivi par la municipalité, aucun emprunt nouveau n'a été souscrit au cours de l'exercice 2015, d'où l'absence de recettes imputées au chapitre 16 au cours de cet exercice (à l'exception essentiellement de la comptabilisation d'un viager pour 146 K€). En d'autres termes, l'ensemble des investissements de l'exercice ont été autofinancés par la Ville (via l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, après amortissement du capital de la dette et via les ressources propres de la section d'investissement).

#### **E - Quelques commentaires sur les opérations d'ordre**

▪ Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

▪ En 2015, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (25,9 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (1,838 M€) et moins-values (8,854 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations.

▪ Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 7,023 M€.

▪ Enfin, il convient également de noter l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui s'est élevée à 0,122 M€ et les reprises d'avance pour 0.465 M€.

### **BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM**

#### **PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)**

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Dépenses réelles	411 530,93 €	521 816,68 €	933 347,61 €
Dépenses d'ordre	14 380,32 €	364 646,89 €	379 027,21 €
<b>Total dépenses</b>	<b>425 911,25 €</b>	<b>886 463,57 €</b>	<b>1 312 374,82 €</b>
Recettes réelles	900 086,48 €	263 023,52 €	1 163 110,00 €
Recettes d'ordre	364 646,89 €	14 380,32 €	379 027,21 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 264 733,37 €</b>	<b>277 403,84 €</b>	<b>1 542 137,21 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>838 822,12 €</b>	<b>- 609 059,73 €</b>	<b>229 762,39 €</b>

<b>Affectation des résultats de l'exercice antérieur</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Excédent de fonctionnement affecté	-	-	0,00 €
Déficit ou excédent d'investissement	-	-229 762,39 €	-229 762,39 €
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>-</b>	<b>- 229 762,39 €</b>	<b>- 229 762,39 €</b>

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>838 822,12 €</b>	<b>- 838 822,12 €</b>	<b>0,00 €</b>
-------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'Auditorium, à hauteur de 411 350,93 €

au compte administratif 2015 (après 444 771,95 € en 2014) comprennent essentiellement les charges de maintenance ainsi que la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, celles-ci intègrent le loyer versé par la régie de l'Opéra de Dijon pour l'utilisation de l'équipement (370 K€ hors taxes), ainsi que la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 514 K€ contre 340 K€ en 2014.

Enfin, en 2015, les dépenses réelles d'investissement ont atteint 521 816,88 €, après 277 174,32 € en 2014. Elles se composent de la manière suivante :

- le remboursement du capital de la dette : amortissement de 252 K€, contre 244 K€ en 2014 ;
- la réalisation de travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain, générateurs d'économies d'énergie, pour 27 K€ ;
- la réalisation de travaux de sécurité incendie à hauteur de 242 K€.

## BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

### PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	261 557,90 €	2 085 905,77 €	2 347 463,67 €
Dépenses d'ordre	3 298 266,89 €	1 212 361,12 €	4 510 628,01 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 559 824,79 €</b>	<b>3 298 266,89 €</b>	<b>6 858 091,68 €</b>
Recettes réelles	2 327 250,00 €	20 213,67 €	2 347 463,67 €
Recettes d'ordre	1 232 574,79 €	3 278 053,22 €	4 510 628,01 €
<b>Total recettes</b>	<b>3 559 824,79 €</b>	<b>3 298 266,89 €</b>	<b>6 858 091,68 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté	-	-	-
Déficit ou excédent d'investissement	-	-	-
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------------	---------------	---------------	---------------

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée se sont élevées à 261 557,90 € et comprennent :

- les primes d'assurances pour 1 315,58 € ;
- des travaux de démolition au 6, rue Général Delaborde pour 17 117,09 € ;
- le règlement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 1 781 € ;
- le reversement de l'excédent de fonctionnement de 241 344,23 € au budget principal suite à la clôture du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 2 327 250 €, concernent la dernière vente des droits à bâtir à la SCI Clemenceau Marbotte.

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 2 085 905,77 €, ont consisté au remboursement total des avances versées par le budget principal pour clôturer ce budget annexe.

En recettes réelles d'investissement figure une inscription de 20 213,67 € au chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées" correspondant au montant de l'avance annuelle consentie par le budget principal pour l'équilibre du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée, laquelle a été remboursée en totalité comme indiqué précédemment.

Les différents mouvements d'ordre effectués au cours de l'exercice ont été essentiellement consacrés à la clôture définitive du budget au 31 décembre 2015.

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés ;

3 - approuver le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 44**

**Contre : 4**

**Abstention : 1**

**Ne participent pas au vote : 8**